

Formation

Échanges et actions de formation à l'étranger pour les enseignants - année 2019-2020

NOR : MENE1816977N

n° 2018-077 du 4-7-2018

MEN - DGESCO - DEI

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux déléguées et délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération ; aux responsables académiques de la formation ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux de langues ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale de l'enseignement technique et de l'enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale, chargés des circonscriptions d'enseignement du premier degré ; aux chefs d'établissement

La présente note de service décrit les programmes et actions d'échanges et de formation à l'étranger pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé, organisés au niveau national pour l'année scolaire 2019-2020. Elle informe les enseignants des différents calendriers concernant les cinq programmes de mobilités proposés par la direction générale de l'enseignement scolaire en lien avec l'Inspection générale, l'office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj), le centre international d'études pédagogiques (Ciep) et la délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens.

Les programmes présentés ci-dessous sont :

1. l'échange franco-allemand des enseignants du premier degré (Ofaj) ;
2. les échanges poste pour poste d'enseignants du premier degré avec le Québec (Dareic d'Amiens) ;
3. les séjours professionnels pour les enseignants de langue vivante et de discipline non-linguistique du second degré en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni (Ciep) ;
4. les stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel à l'étranger d'enseignants des premier et second degrés en allemand, anglais, italien et espagnol (Ciep) ;
5. le programme Codofil : séjour en Louisiane d'enseignants des premier et second degrés et de professeurs de français langue étrangère (FLE) (Ciep).

L'ensemble des programmes sont présentés à partir du site Éduscol

<http://eduscol.education.fr/pid24438/liste-des-programmes-de-mobilite-par-public.html>. Les dossiers de candidature sont également téléchargeables sur cette même page.

Deux autres programmes de mobilité font l'objet de circulaires distinctes :

- **le programme « Jules Verne »** [NOR : MENC1804652C - circulaire n° 2018-030 du 23-2-2018 MEN - DREIC - DPFMI](#) ;

- le programme d'études en Allemagne (PEA) destiné aux professeurs d'histoire et géographie titulaires
[NOR : MENC1700451V - avis du 31-08-2018 - MEN DREIC B2.](#)

1 - Échange franco-allemand pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire renouvelable une fois.

Public concerné : enseignants titulaires de l'enseignement public du premier degré, justifiant d'un minimum de deux ans de services effectifs en tant que titulaire dans leur corps lors du dépôt de candidature.

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-1er-degre-2019-2020.html>

Opérateur : Direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesco).

Bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (DGESCO-MAF 2), 110 rue de Grenelle, 75357 Paris SP 07

Contact : dgesco.formation@education.gouv.fr, téléphone : 01 55 55 31 59

Dates limites	
14 janvier 2019	Transmission de tous les dossiers de candidature par l'IEN avec un premier avis à la direction académique des services de l'éducation nationale pour décision. Dossier de candidature téléchargeable sur Éduscol
18 février 2019	Transmission à la Dgesco, bureau de la formation des personnels enseignants et d'éducation (DGESCO MAF 2), sous couvert du recteur d'académie, par la Dareic : - des dossiers de candidature, y compris ceux ayant un départ refusé, par le département (dossier papier et version électronique) ; - de la liste des candidats retenus ; - de la capacité d'accueil d'enseignants allemands par département d'une académie envoyant ou non un enseignant français en Allemagne (cf : tableau récapitulatif des dossiers de candidatures). La direction des services départementaux de l'éducation nationale (DSDEN) informe chaque enseignant de l'avis porté sur sa candidature (cf : décision de l'IA-Dasen au candidat à l'échange franco-allemand).
Fin avril 2019	Réunion de la commission de répartition franco-allemande. À l'issue de la commission, la direction académique informe les enseignants des résultats.
Fin mai 2019	Participation obligatoire des candidats retenus à un séminaire de contact organisé par l'Ofaj en présence des enseignants français et allemands déjà en poste (4 jours).
Fin juin 2019	Envoi des attestations de participation au programme d'échange franco-allemand aux candidats par les IA-Dasen.
Août 2019	Participation obligatoire en Allemagne des candidats retenus au stage pédagogique (4 jours) et éventuellement, en fonction de leur niveau de langue, à la formation linguistique (2 semaines). Formations organisées par

	l'Ofaj.
Janvier 2020	Participation obligatoire des enseignants français et allemands au bilan d'étape organisé par l'Ofaj (3 jours, temps de voyage inclus).
6 mai 2020	Envoi par les enseignants en poste d'un rapport d'activité adressé : <ul style="list-style-type: none"> - à l'inspecteur de l'éducation nationale de leur circonscription ; - à la Dgesco, bureau de la formation des enseignants (DGESCO-MAF 2) ; - à l'Ofaj ; - au responsable du Land d'affectation.

Informations complémentaires :

- Informations complémentaire sur le programme d'échange :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm> et <http://www.ofaj.org/enseigner-dans-une-ecole-primaire>

- Téléchargement du dossier de candidature en format numérique :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm>

- Recommandations et informations sur la vie et le système éducatif en Allemagne :

<http://eduscol.education.fr/D0033/echangefrancoallemand.htm>

- Pour un accueil réussi des enseignants allemands : <http://eduscol.education.fr/cid46951/echange-franco-allemand-d-enseignants-du-premier-degre.html>

- À leur retour en France, afin de valoriser l'expérience acquise, les professeurs des écoles peuvent notamment enseigner dans le réseau des écoles maternelles bilingues franco-allemandes « Elysées 2020 » : <http://www.education.gouv.fr/cid4105/la-cooperation-franco-allemande.html>

2 - Échange poste pour poste avec le Québec pour les enseignants du premier degré de l'enseignement public

Durée : une année scolaire.

Public concerné : enseignants du premier degré des classes de grande section de maternelle au cours moyen deuxième année et enseignants spécialisés (option D), titulaires de leur poste et justifiant de cinq années d'ancienneté dont deux ans de service effectif en tant que titulaire dans le corps pour lequel ils sollicitent un échange.

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid52925/echange-poste-pour-poste-avec-le-quebec.html>

Opérateur : Délégation académique aux relations européennes et internationales et à la coopération (Dareic) de l'académie d'Amiens, 20 boulevard d'Alsace-Lorraine, 80063 Amiens Cedex 9

Dates limites	
Du 22 octobre au 12 décembre 2018	Dépôt des candidatures en ligne et impression du dossier papier complet (dossier accompagné de ses annexes 1, 2, 3) à compléter par le directeur d'école (annexe 1 du dossier poste pour poste).

	http://www.ac-amiens.fr/postepourposte-quebec
17 décembre 2018	Envoi par la Dareic d'Amiens aux Dareic des académies des candidats de la liste des dossiers déposés.
19 décembre 2018	Transmission par le directeur d'école du dossier de candidature papier complet à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription pour avis (annexe 2 à compléter).
28 janvier 2019	Transmission du dossier complet à l'IA-Dasen du département concerné pour décision (annexe 3 à compléter). Ce dernier est chargé de classer les dossiers par ordre de priorité avant de les transmettre à la Dareic de l'académie des candidats.
4 février 2019	Transmission par la Dareic de l'académie du candidat, sous couvert du recteur, de l'ensemble des dossiers de candidature à la Dareic d'Amiens. Téléversement en ligne par le candidat de sa notice d'hébergement et des pièces justificatives.
Fin février - début mars 2019	Phase de sélection (entretiens téléphoniques ou webconférence) des candidats présélectionnés.
11 mars 2019	Proposition d'affectation envoyée aux candidats retenus.
18 mars 2019	Date limite de confirmation de l'acceptation de l'échange par le candidat.

3 - Séjours professionnels en Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni pour les enseignants du second degré de l'enseignement public

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants du second degré de l'enseignement public (professeurs de langues vivantes étrangères et de disciplines non linguistiques / professeurs d'autres disciplines exerçant dans un établissement public du second degré).

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid52931/sejours-professionnels.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep), 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2018	Ouverture des inscriptions en ligne http://www.ciep.fr/sejours-professionnels
25 mars 2019	Date limite des inscriptions en ligne.
1er avril 2019	Transmission par le candidat de son dossier pour avis par voie hiérarchique. Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.
29 avril 2019	Transmission par la Dareic des dossiers originaux de candidature avec les avis hiérarchiques par voie postale au Ciep.
Informations complémentaires :	
- un candidat ne peut bénéficier d'un séjour que tous les trois ans ;	
- en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : sejours-professionnels@ciep.fr	

- Accueil de professeurs européens dans un établissement public du second degré

Durée : deux semaines consécutives.

Public concerné : enseignants issus des pays partenaires (Allemagne, Autriche, Espagne, Irlande, Italie, Portugal et Royaume-Uni).

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid52931/sejours-professionnels.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep), 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2018	Ouverture des inscriptions en ligne : http://www.ciep.fr/sejours-professionnels
1er avril 2019	Date limite des inscriptions en ligne.
29 avril 2019	Transmission des dossiers originaux de candidature au Ciep, avec copie à la Dareic.

4 - Stages de perfectionnement linguistique, pédagogique et culturel pour les enseignants du premier et du second degrés de l'enseignement public

Durée : variable selon le stage choisi, entre fin juin et fin août.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public.

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid52930/stages-linguistiques-a-l-etranger.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep), 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2018	Ouverture des inscriptions en ligne : http://www.ciep.fr/stages-perfectionnement-linguistique-pedagogique-culturel
Pour le premier degré	
14 janvier 2019 à minuit (heure de Paris)	Date limite des inscriptions en ligne.
28 janvier 2019	Après transmission, par le directeur d'école, du dossier de candidature à l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription, transmission par ce dernier des dossiers à l'IA-Dasen.
25 février 2019	Transmission par voie postale au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers originaux comportant tous les avis hiérarchiques et classés par ordre de priorité.
Pour le second degré	
14 janvier 2019 à minuit (heure de Paris)	Date limite des inscriptions en ligne.
28 janvier 2019	Après transmission par le chef d'établissement du dossier de candidature à l'IA-IPR, transmission par ce dernier à la Dareic du rectorat.
25 février 2019	Transmission par voie postale au Ciep par la Dareic des dossiers papier des

	candidats comportant tous les avis hiérarchiques classés par ordre de priorité.
Informations complémentaires :	
- un candidat ne peut bénéficier d'un stage que tous les trois ans ;	
- en cas de désistement, adresser un courriel à l'adresse suivante : stages-linguistiques@ciep.fr	

5 - Programme pour les enseignants des premier et second degrés de l'enseignement public et privé sous contrat et les professeurs de français langue étrangère (FLE) - Codofil : séjour en Louisiane

Durée : une année scolaire renouvelable deux fois.

Public concerné : enseignants des premier et second degrés justifiant de trois années d'ancienneté dont deux en tant que titulaire et professeurs de français langue étrangère (FLE) justifiant de trois années d'expérience professionnelle.

Descriptif du programme : <http://eduscol.education.fr/cid52927/codofil-sejour-en-louisiane.html>

Opérateur : Centre international d'études pédagogiques (Ciep), 1 avenue Léon Journault, 92318 Sèvres Cedex, téléphone : 01 45 07 60 00

Dates limites	
18 octobre 2018	Ouverture des inscriptions : dossiers téléchargeables sur le site du Ciep : http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane
Pour le premier degré	
28 janvier 2019	Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr Transmission du dossier original à l'IEN qui transmettra à l'IA-Dasen.
25 février 2019	Transmission au Ciep par l'IA-Dasen des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques.
Pour le second degré	
28 janvier 2019	Transmission électronique par le candidat de son dossier de candidature sans les avis hiérarchiques et avec les pièces demandées à l'adresse suivante : codofil@ciep.fr Transmission par le chef d'établissement à l'IA-IPR de la discipline concernée puis transmission à la Dareic au rectorat.
25 février 2019	Transmission au Ciep par la Dareic des dossiers de candidatures comportant tous les avis hiérarchiques.
Pour les candidats FLE	
25 février 2019	Transmission du dossier au format papier directement au Ciep.
Pour tous les candidats	
Début mars 2019	Convocation à un entretien individuel uniquement pour les candidats présélectionnés.
Du 10 au 19 avril 2019	Comité de sélection au Ciep et entretiens avec les candidats présélectionnés.
Début mai 2019	Information des candidats recrutés sur liste principale et liste complémentaire.
Début juin 2019	Affectation des candidats.
	Stage de formation obligatoire des enseignants recrutés à Bâton Rouge.
Fin juillet - début août 2019	

Informations complémentaires :

Les candidats peuvent être recrutés jusqu'à fin juillet

- conditions de participation, notices et instructions pour la constitution et la transmission des dossiers de candidature <http://www.ciep.fr/programme-codofil-louisiane> ;

- comparaison des systèmes éducatifs américains et français
http://www.ciep.fr/sites/default/files/migration/codofil/docs/comparaison_fr_us.pdf ;

- informations relatives aux conditions de vie et de travail <https://nouvellearleans.consulfrance.org>

Pour le ministre de l'Éducation nationale et par délégation
Le directeur général de l'enseignement scolaire,
Jean-Marc Huart